

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II

PP11-COM-PRISP-09 - Sélection d'un fournisseur d'équipements de test pour la mise en place du laboratoire de test de réfrigérateurs et de lampes – DAO

BULLETIN #2

(QUESTIONS ET REPONSES SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES)

Question 24

Date de publication : 29 mars 2021			
Date initiale de remise des offres : 1 ^{er} juin 2020			
Date de remise des offres reportée : 15 juin 2020			
N°	Référence au DAO	QUESTIONS DE CLARIFICATIONS	REPONSES DE MCA BENIN II
24.	DAO, PARTIE 2 : EXIGENCES VIS-A-VIS DU FOURNISSEUR SR3 Spécifications techniques	Notre fournisseur souhaiterait obtenir des informations complémentaires pour une réponse efficace au LOT 2 (Chambre à air calme). Est-il encore possible d'obtenir certains éclaircissements ? Si oui, ci-dessous nos demandes :	OUI
24 (a)		- Alimentation électrique du site recevant la chambre à air : Tension et Fréquence	- Tension nominale : 220-230 V entre phase et neutre ou 380-400 V entre phases - Fréquence : 50 Hz Le site est alimenté en triphasé par le réseau de la SBEE. Il faudra noter qu'un onduleur on line double conversion de puissance 10 kVA/ 9 kW environs et un régulateur de tension de 15 kVA ont été prévu dans le lot 3 du DAO pour la stabilisation de la tension électrique et l'élimination des parasites électriques pour la sécurité des systèmes informatiques et équipements de test sensibles.

24 (b)		- PH de l'eau du site	A Cotonou, le PH de l'eau de la SONEB (Société Nationale des Eaux du Bénin) distribuée est entre 6 et 6,5
24 (c)		- Régime de fonctionnement de la chambre	Régime permanent puisque les essais peuvent durer de 36 heures pour les plus courts à plus de 72 heures dans certains cas.
24 (d)	Lot 2, Cahier des charges de fourniture et installation d'une chambre à air calme, Annexe II : annexe A de la norme CEI 62552-1 : 2015 conditions imposées pour la chambre d'essais et la métrologie	- Plus de précision sur les rubriques annexes : A 2.2, A 2.8, A 3.3	A 2.2 : ne concerne pas le lot 2 mais le lot 3, A 2.8 : ne concerne pas le lot 2 mais le lot 3, A 3.3 : ne concerne pas le lot 2 mais le lot 3.

Cotonou le 09 juin 2021



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National